

## Délibération n° 2024-12

### Capacités d'accueil 2024-2025 - UFR Santé

*Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 8 février 2024, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,*

Vu le livre VII du code de l'Education,  
Vu les statuts de l'université des Antilles,  
Vu la délibération n° 2024-05 du conseil académique du 29 janvier 2024,

#### **A délibéré :**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

*Il s'agit de la validation des capacités d'accueil PASS et en certificat de capacité d'orthophoniste à l'UFR Santé des Antilles pour l'année 2024-2025.*

#### **Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 23
Membres présents et représentés : 24	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 1

**Les capacités d'accueil de l'UFR Santé pour l'année universitaire 2024-2025 sont approuvées à la majorité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 9 février 2024



Le Président de l'université des Antilles

Pr. Michel GEOFFROY

#### **Modalités de recours contre la présente délibération :**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



## UFR Santé des Antilles

### Proposition de capacités d'accueil

Année universitaire 2024/2025

<b>Capacités d'accueil PASS</b>		
<b>Guadeloupe Versions d'étape</b>	<b>Capacité d'accueil PASS 2023/2024</b>	<b>Proposition Capacité d'accueil PASS 2024/2025</b>
101 Informatique	50	50
102 Mathématiques	45	45
103 Physique Chimie	80	80
104 Sciences Vie et Terre	20	20
105 Sciences pour la Santé	20	20
106 Droit	70	70
107 Economie Gestion	60	60
108 Sciences Politiques	70	70
109 STAPS	40	40
<b>Total GUADELOUPE</b>	<b>455</b>	<b>455</b>
<b>Martinique Versions d'étape</b>	<b>Capacité d'accueil PASS</b>	<b>Proposition Capacité d'accueil PASS 2024/2025</b>
201 Mathématiques	50	50
202 Physique Chimie	50	50
211 Sciences de la Vie et de la Terre	50	50
204 Droit	50	50
205 Economie Gestion	50	50
206 Sciences Politiques	50	50
207 Géographie et aménagement	21	21
208 Information communication	21	21
209 Sciences de l'éducation	21	21
<b>Total MARTINIQUE</b>	<b>363</b>	<b>363</b>

<b>Capacités d'accueil Certificat de Capacité d'Orthophoniste</b>		
<b>Guadeloupe Versions d'étape</b>	<b>Capacité d'accueil 2023/2024</b>	<b>Proposition Capacité d'accueil 2024/2025</b>
Certificat de Capacité d'Orthophoniste 1 <sup>ère</sup> année	17	17